

## La situation du Projet El Madani au 15 décembre 2024

Dans un article du Télégramme du 16 novembre 2024, Yves Gauthier, curieusement cité comme président de l'association ABC Dahouët, annonçait la poursuite du projet El Madani / Brin d'Ajonc, sous la responsabilité de Yannick Provost, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Une photo de la coque exposée aux intempéries sur un terre-plein à Dahouët illustre le propos.

Pierre Escarra se reconnaissant dans l'article comme un « petit-fils d'Henri Vicaire », fait ici remarquer que, le 8 avril 2023, l'Assemblée Générale d'ABC Dahouët, association propriétaire du bateau, lui a confié le soin de mener le projet de rénovation et d'animation de ce bateau.

Avec quelques amis, en juin 2023, il a créé l'Equipe-Projet El Madani (l'EPEM) dédiée à ce projet. Philippe Bourgault, membre de l'équipe et Guy Le Péchon, l'un des membres fondateurs d'ABC Dahouët, s'associent à lui pour apporter les remarques suivantes.

Le succès du projet fut rapide avec, à la fin 2023, des acquis nombreux tant physiques pour le bateau que financiers, tels 30 000 euros réunis dans la souscription avec la Fondation du Patrimoine et un apport particulier direct au projet de 6 000 €.

Début 2024, les membres du bureau d'ABC Dahouët, sans donner d'explications tangibles, ont soudain contesté l'EPEM, visant à lui retirer sans contrepartie son mandat pourtant scellé dans une convention interne signée officiellement devant la presse le 17 juin 2023.

Empêchée par ces incompréhensibles actions du Bureau d'ABC Dahouët, l'EPEM était contrainte de stopper ses travaux, et la FDP de bloquer la souscription.

Protestant vigoureusement de cette situation, et malgré des tentatives de médiation, l'EPEM se voyait obligée de soumettre la question de la responsabilité du projet El Madani à l'arbitrage des adhérents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à venir.

L'AGO, reportée une première fois, s'est tenue le 24 août 2024, quoique partiellement.

Au terme de la lecture du rapport moral, essentiellement constitué de reproches à l'égard de l'EPEM, les adhérents présents ou représentés ont majoritairement voté contre ce rapport.

Le Président d'ABC Dahouët désavoué, devant la difficulté de faire voter le rapport financier, ajournait l'AGO, puis diffusait cinq jours plus tard aux adhérents un compte-rendu officiel succinct de l'AGO dans lequel on peut lire sous la rubrique Rapport Moral : « Aucun vote n'a pu être fait » (sic).

Or, l'enregistrement audio-phonique de la séance ne laisse aucun doute sur la séquence du vote dont le résultat défavorable est prononcé à haute et intelligible voix par Jean-Paul Sultot, président de séance. Le compte-rendu est donc mensonger.

Aussi, les 16 décembre 2024, Pierre Escarra, Philippe Bourgault et Guy Le Péchon, cités ci-dessus, ont-ils remis au Procureur de la République de Saint-Brieuc un signalement de présomption de « Faux » accompagné d'un dossier détaillé, enregistrement audio à l'appui, à l'encontre des auteurs et complices de ce présumé délit.

Le Procureur aura à mettre en évidence la motivation de ces dirigeants d'ABC Dahouët, à savoir très vraisemblablement écarter l'EPEM pour reprendre à son seul propre compte le projet et ses acquis.

Dans l'immédiat, en raison des agissements du Bureau d'ABC Dahouët la situation nous semble bloquée.

En effet :

Les dirigeants d'ABC Dahouët désavoués n'ont plus aucune légitimité, en particulier pour piloter un projet dont ils n'ont pas précisé le contenu, notamment financier, et surtout du fait que l'Assemblée des adhérents ne le leur en a pas confié la responsabilité.

Selon les règles définies dans la convention tripartite signée avec la FDP, seul le projet mené par l'EPEM et « tel qu'il a été validé par la Fondation du Patrimoine » (Art2 de la convention tripartite) pourra recevoir les 30 000 € de la souscription sur présentation de factures.

La souscription FDP est bloquée au grand regret des souscripteurs.

En revanche, si l'EPEM est pour l'instant empêchée, elle ne perd pas de vue le projet original et œuvre à son rétablissement.

\*\*\*

Cette affaire concerne l'intérêt général en la sauvegarde d'un Bateau d'Intérêt Patrimonial, une somme conséquente d'argent public (assorti de fortes réductions d'impôt), et une présomption de délit. Aussi est-il permis d'espérer que le procureur va agir désormais rapidement pour permettre une clarification de la situation.

L'EPEM tient à remercier chaleureusement ici les nombreuses personnes ayant soutenu sa démarche en faveur de la restauration de l'El Madani pour le port de Dahouët. Nous espérons qu'elles ne seront pas trop longtemps déçues.

Pierre Escarra

Philippe Bourgault

Guy Le Péchon